

KSAT
topie CAB
+165

Secrétariat du Maire
☎ 03 20 75 27 07 poste 102

Lys lez lannoy, le 20/04/2022



MEL
A L'attention de M CASTELAIN
Président,
2, boulevard des cités Unies
59040 Lille

Réfs : VV 2022/01
Objet : Motion sur le Schéma Directeur des Infrastructures de Transport



Monsieur le Président,

Je vous prie de vouloir trouver ci-joint la motion sur le Schéma Directeur des Infrastructures de Transport votée à l'unanimité lors du conseil municipal du 06 avril 2022.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Bien Cordialement,

Charles-Alexandre PROKOPOWICZ
Le Maire



Vertical line on the left side of the page.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le six avril, à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Date de convocation : le 30 mars 2022
Date d'affichage/publication : le 30 mars 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Nombre de pouvoirs : 2
Absent : 0

Présents - Monsieur Charles-Alexandre PROKOPOWICZ, Maire ; Monsieur Christophe HANCQ, Madame Agnès LE LANNIC, Monsieur Konrad WALLERAND, Monsieur François MORTIER, Madame Nathalie PASTORE-TOP, Monsieur Thierry LEMANT, Madame Marie-France SEYS, Monsieur Philippe DE BRUILLE adjoints au maire ; Madame Irène FERENC, Monsieur Jean-Claude GAVRAIN, Madame Pascale DE METS, Madame Manuella DE FREITAS, Madame Marie-Christine PROKOPOWICZ, Madame Valérie SELOSSE, Madame Técla MENAGER, Monsieur Nicolas LEDRUE, Monsieur Marco GIGANTE, Madame Julie QUEVA, Monsieur François DESBOUVRIES, Monsieur Gilbert AMBLOT, Monsieur Francis PILLOIS, Madame Séverine RASSON, Monsieur Amaury METGY, Madame Maryse LEGROS, Monsieur Gaëtan JEANNE, Monsieur Francis MENAGER, Madame Mélanie VANHOVE, Monsieur Francis LANDREZ, Madame Janine DESMULLIEZ, Monsieur Frédéric PAUWELS conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Madame Zohra EL BASRI, Madame Claude PRINCE.

Secrétaire de séance : Madame Julie QUEVA

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Vœux et Motions (9.4)

Vœu proposé par la Majorité Municipale de la Ville de Lys-lez-Lannoy concernant le Schéma Directeur des Infrastructures de Transport (SDIT)

A la suite de l'adoption en 2019 du Schéma Directeur des Infrastructures de Transport (SDIT) du Conseil Métropolitain, plusieurs études ont été menées par la Métropole. Différentes réunions de concertation citoyenne ont été organisées par notre Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Dans le schéma soumis à la concertation, la ville de Lys-lez-Lannoy n'est pas concernée par la création d'une ligne de Tramway ni même une ligne de Bus à Haut Niveau de Service. Cependant, la Municipalité veut apporter les informations et propositions suivantes :

1. La ligne entre Neuville-en-Ferrain et Hem est nécessaire et permettra aux quartiers prioritaires de Lys-lez-Lannoy d'avoir un moyen de transport en commun en site propre. A ce propos, une branche devrait aboutir sur le Site Stein ce qui permettrait d'y relier le centre-ville de Lys et de Lannoy (secteurs les plus denses de la Métropole Européenne de Lille (moyenne MEL : 1 748 hab./km2 ville de Lannoy : 10 106Hab./km2 et Ville de Lys : 4 185hab/km2).
2. Cette création de Ligne de tramway doit avoir pour conséquence de créer une liaison pérenne et régulière vers le pôle de Villeneuve d'Ascq avec une connexion directe à une station de Métro (par exemple 4 cantons, Pont de bois ou Les Prés) ainsi que la Belgique.
3. Un nouveau schéma de lignes de bus doit être créé avec une adaptation des horaires afin de faciliter la vie des usagers et des riverains.

Cette motion sera adressée au Président de la Métropole et au vice-Président en charge des Transports

Le Conseil,
Où cet exposé,
Adopte les conclusions du rapport,
A l'unanimité

En séance, les jour, mois et an susdits.

Pour Extrait Certifié Conforme

Charles-Alexandre PROKOPOWICZ

le Maire



CM du 06.04.2022 – délibération n°2022.47